



AGENCE NATIONALE POUR
LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE
ANME

Un engagement durable et renouvelable

**AVIS D'APPEL D'OFFRE
N° 2/2023**

FOURNITURE ET INSTALLATION DES SYSTEMES PHOTOVOLTAÏQUES

L'Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Énergie ci-après dénommée l'ANME lance à travers la procédure d'achat public en ligne (TUNEPS) le présent appel d'offres en vue de sélectionner des soumissionnaires pour la fourniture, l'exécution des travaux des installations photovoltaïques, les essais de mises en service, le raccordement et la réception de:

- Lot n°1: Neuf (9) installations photovoltaïques, d'une puissance minimale de 130 kWc, raccordées au réseau BT pour 9 Etablissements Scolaires appartenant au Commissariat Régional de l'Éducation de Sousse.
- Lot n°2 : Une (1) installation photovoltaïque d'une puissance minimale de 60 kWc raccordée au réseau MT pour l'ISSAT de Sousse.

Sont admis à soumissionner au présent appel d'offres, tous les opérateurs nationaux ayant des références professionnelles et les installateurs photovoltaïque éligibles par l'ANME (éligibilité valable à la date limite de la remise des offres).

Chaque soumissionnaire peut participer à un seul lot ou plus.

Les soumissionnaires désirant participer à cet appel d'offres doivent être inscrits sur le système d'achat en ligne (TUNEPS) et peuvent télécharger le cahier des charges gratuitement et participer à travers le site www.tuneps.tn

S'il n'est pas encore inscrit, le soumissionnaire doit contacter l'unité d'achats publics en ligne (TUNEPS) via les coordonnées ci-après :

- Adresse : Bab El Assel - rue Assel - 1006 Tunis
- Téléphone : (+216) 70 130 340
- Site web : www.tuneps.tn
- E-mail : tuneps@pm.gov.tn

Les offres doivent être **obligatoirement** envoyées à travers le système d'achat public en ligne TUNEPS au plus tard le 3 avril 2023 à 14h.

L'ouverture des enveloppes contenant les pièces parvenues hors ligne d'une part, et les offres techniques ainsi que les offres financières parvenues en ligne d'autre part sera le jour même de la date limite de remise des offres soit le 3 avril 2023 à 15h.

Les offres doivent être présentées comme suit :

1. Pièces administratives : Modalités d'envoi:

Toute offre envoyée en ligne doit être accompagnée d'une enveloppe cachetée contenant :

- Les cautions provisoires ;
- Un extrait du registre national des entreprises.

Cette enveloppe, contenant uniquement la référence de l'appel d'offres et son objet, doit être envoyée à l'adresse suivante :

**Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Energie
Cité Administrative, 1 Rue du Japon Montplaisir
1073 Tunis-Belvédère B.P «213»**

Les pièces administratives suivantes doivent être remplies, scannées et envoyées en ligne :

- La fiche de renseignement signée et cachetée;
- Une déclaration sur l'honneur d'acceptation de toutes les clauses des cahiers des charges;
- Une copie de l'attestation d'éligibilité de l'installateur;
- Liste des références du soumissionnaire accompagné des PV de réception de la STEG comme pièces justificatifs de son expérience.

Toute offre ne comportant pas les pièces suscitées ainsi que toute autre pièce exigée par les cahiers des charges sera éliminée à l'expiration d'un délai supplémentaire éventuellement accordé aux soumissionnaires par la commission d'ouverture des offres.

2. L'Offre technique : Remplie, scannée et envoyée en ligne :

Chaque soumissionnaire doit fournir obligatoirement les pièces techniques indiquées dans le cahier des charges pour chaque lots à part.

La documentation technique relative à l'offre portant obligatoirement le cachet et la signature du soumissionnaire.

3. L'offre financière : Remplie, scannée et envoyée en ligne

- Le formulaire de soumission;
- L'offre financière (les bordereaux des prix).

L'ANME se réserve le droit d'exiger d'autres pièces annexes ayant trait au dossier d'appel d'offres.

Chaque soumissionnaire doit lire attentivement le contenu du dossier de l'appel d'offres et ses exigences, ainsi il assume les conséquences du non-respect de ces exigences ou la soumission d'une offre ne respectant pas les procédures et la façon mentionnées dans le cahier des charges.

Toute défaillance de ces conditions causera l'élimination de l'offre.